



**PROFILS DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCE
DU PRÉSIDENT OU DE LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD**

N° de révision	Date	Résolution	Approuvé par	Résumé des modifications
00	2026-09-10	472-S99	Conseil d'administration	Première édition

Préambule

Le profil de compétences et d'expérience du président ou de la présidente du conseil d'administration de la Société du Plan Nord précisent les aptitudes et les compétences spécifiques recherchées chez un président ou une présidente afin d'exercer adéquatement son mandat.

La Société du Plan Nord doit tenir compte de ce profil lorsqu'il recommande une candidature pour la nomination du président ou de la présidente du conseil d'administration.

Exigences

Conformément à la *Loi sur la Société du Plan Nord* (RLRQ, chapitre S-16.011) le président ou la présidente du conseil d'administration doit être indépendant ou indépendante et doit résider sur le territoire nordique du Québec.¹

Portée

Le présent profil de compétences et d'expérience s'applique dans le cadre de la nomination de tout président ou toute présidente du conseil d'administration de la Société du Plan Nord.

Compétences essentielles

Le président ou la présidente du conseil d'administration doit posséder les compétences suivantes :

- **Agilité, ouverture et amélioration continue** : Être conscient de la complexité et des transformations de son environnement et démontrer une ouverture à l'apprentissage, à la diversité, au numérique et à l'innovation, promouvoir l'évolution constante des pratiques de gouvernance, encourager l'évaluation régulière du fonctionnement du conseil et soutenir l'adoption de méthodes innovantes pour accroître l'efficacité, la transparence et la qualité des décisions;
- **Communication et collaboration** : Entretenir des relations positives, maintenir la cohésion du groupe et orienter les échanges de manière à favoriser un dialogue constructif et des décisions éclairées, alignées sur les priorités de la Société;
- **Disponibilité et implication** : Démontrer une implication rigoureuse et servir de modèle quant à la préparation, la participation et la disponibilité attendues des administrateurs²;
- **Enjeux nordiques** : Avoir un intérêt pour le milieu nordique et ses enjeux, une connaissance de ceux-ci ainsi qu'un intérêt particulier pour les éléments de mission de la Société;

1. Articles 29 et 30 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* (RLRQ, c. S-16.011).

2. La disponibilité requise du président ou de la présidente du conseil d'administration doit être ajustée pour tenir compte du temps de déplacement nécessaire afin d'assister aux séances qui se tiennent, de manière générale, à Québec.

- **Gouvernance et gestion des résultats** : Connaître les bases de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, assumer ses responsabilités dans une perspective de reddition de compte publique et rendre les membres du conseil d'administration responsables de leurs actions ainsi que de l'exécution de leurs mandats;
- **Habiletés analytiques** : Détenir un bon esprit d'analyse et de synthèse, comprendre, décoder et interpréter l'information provenant de différentes sources, traiter cette information et en tirer des conclusions logiques;
- **Intégrité** : Agir avec intégrité, loyauté et transparence, maintenir une indépendance de jugement irréprochable et prévenir toute situation réelle ou apparente de conflit d'intérêts au sein du conseil d'administration;
- **Leadership** : Mobiliser et responsabiliser les membres du conseil d'administration en les ralliant autour d'objectifs communs, tout en mettant à profit leurs compétences respectives;
- **Réflexion stratégique** : Anticiper et comprendre les enjeux stratégiques de l'organisation, analyser des dossiers complexes avec rigueur et indépendance, et orienter les discussions du conseil de manière à assurer que les décisions demeurent cohérentes avec la mission, la vision et les orientations de la Société;
- **Sens politique et influence** : Comprendre et anticiper l'environnement politique et social de la Société, tenir compte des intérêts des parties prenantes et intervenir avec discernement pour orienter l'influence du conseil et soutenir des décisions alignées sur les orientations de la Société et les priorités gouvernementales.

Connaissances et expérience

Le président ou la présidente du conseil d'administration doit posséder les connaissances et l'expérience pertinentes dans les domaines suivants :

- **Relations gouvernementales et administration publique** : Être familier avec le fonctionnement de l'État et de ses processus décisionnels, la dimension politique et les principes de gouvernance d'une société d'État;
- **Gouvernance** : Avoir de l'expérience en tant qu'administrateur de société, dirigeant d'entreprise, président ou membre de comité;
- **Performance organisationnelle** : Posséder des compétences en matière de gestion des risques, de planification stratégique, de systèmes de contrôle et de sécurité, d'audit, de conformité, d'optimisation des ressources ou d'évaluation de programme.